

47569 - Le voile est-il prescrit aux seules belles femmes ou à toutes les autres ?

La question

Le port du voile est-il facultatif ou obligatoire ? S'il est obligatoire, est-il prescrit uniquement aux belles femmes ou à toutes les musulmanes ?

La réponse détaillée

Le port du voile est prescrit à toutes les femmes musulmanes majeures. Vous trouverez la réponse à la question n° [12525](#) (intitulée : explication de la nécessité de couvrir le visage). Il a été mentionné les arguments de la nécessité de le couvrir dans le cadre de la réponse donnée aux questions n° [21134](#) et [21536](#) et dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [11774](#). Vous y trouverez des arguments exhaustifs sur la question.

L'ordre de porter le voile est adressé à toutes les femmes et sa portée générale s'atteste dans cette parole du Très Haut : **«Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d' être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »** (Coran, 33 : 59).

Les femmes des immigrés (mecquois) se conformèrent à cet ordre. Ce qui fit dire à Aïcha (P.A.a) : « Puisse Allah répandre Sa miséricorde aux premières femmes immigrées (de La Mecque). Car quand Allah a révélé : **«Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d' être offensées »**, elles tirèrent de leurs vêtements des morceaux (pour couvrir leurs visages) (rapporté par al-Boukhari, 4480 et par Abou Dawoud, 4102).

Les termes : **« fakhtamarna »** signifient : elles couvrirent leurs visages selon al-Hafigh Ibn Hadjar dans al-Fateh, 8/490.

Selon Um Salamata, quand fut révélé : **«Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite**

reconnues et éviteront d' être offensées » Les femmes ansari apparurent tout de noir vêtues comme si elles portaient des corbeaux ! (rapporté par Abou Dawoud, 4101 et déclaré authentique par Cheikh al-Albani dans Sahihou Abi Dawoud.

Nul doute que bon nombre des femmes immigrées et ansari étaient réputées très belles, mais personne n'en avait déduit que seules elles étaient visées. Ces hadith indiquent que les femmes immigrées et ansari s'étaient conformées à l'ordre de couvrir leurs visages et n'avaient pas compris que l'ordre concernait exclusivement celles qui étaient belles.

Les propos des ulémas ont expliqué ce statut s'applique à toutes les femmes. Dans son explication de la parole du Très Haut : **« ramener sur elles leurs grands voiles»** Le hanafite al-Djassas (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : ce verset indique qu'il est demandé à la jeune femme de voiler son visage devant les étrangers et de sortir bien habillée et chaste afin de ne pas susciter les désirs des gens douteux ». Voir ahkam al-quran, 5 : 245.

Le malikite Ibn Djazzi al-Kalbi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Les femmes arabes découvraient leurs visages à l'instar des femmes esclaves, ce qui attirait les regards masculins sur elles. C'est pourquoi Allah leur a donné l'ordre de rabattre leurs grands voiles sur elles afin de couvrir leurs visages.

Voir At-Tassehil li ulûm at-tanziil, 3/144.

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **« Il n'est pas permis aux femmes de découvrir leurs visages quand des hommes étrangers les regardent. Le détenteur de l'autorité (temporelle) doit ordonner le bien et interdire le mal, comme les autres devraient le faire. Celui qui ne s'abstient pas (des actes interdits) doit être puni de façon dissuasive »**. Voir Madjmou'al-Fatawa, 24/382.

As-Souyouti (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **« Ce verset prescrit le port du voile à toutes les femmes, ce qui implique la couverture de la tête et du visage par elles »**. Voir Awn al-maaboud, 11/106. Voir la réponse à la question n° 13646. Allah le sait mieux.